



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

I.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

consonne il faut comparer l'article, la conjonction & la préposition, tous mots qui, pour être significatifs, doivent être accompagnés d'autres mots.

C H A P I T R E T R O I S I E M E.

Des Pronoms.

ON appelle *Pronom*, un mot qui se met à la place d'un *Nom*, pour signifier l'équivalent. Peut-être la définition ne convient-elle pas *omni & soli*: mais nous ne sommes pas ici sur les bancs de l'Ecole. Quoi qu'il en soit, les Pronoms eux-mêmes sont de vrais noms: les uns, purs *substantifs*; les autres, purs *adjectifs*; & d'autres enfin, tantôt *substantifs*, tantôt *adjectifs*. Je suivrai cette division qui me paroît la plus grammaticale & la plus commode pour bien démêler ce que les Pronoms de chaque espèce ont de particulier.

I.

On distingue en Grammaire trois personnes, dont la première est celle qui parle; la seconde, celle à qui l'on parle; la troisième, celle dont on parle. Et comme il seroit ennuyeux d'avoir sans cesse à répéter le nom de la personne dont il s'agit, c'est pour abréger le discours, sans nuire à la clarté, qu'on use de certains Pronoms, qui, parce qu'ils suppléent au nom des personnes, sont appelés *personnels*.

Tous ces Pronoms personnels sont de vrais substantifs, ni plus ni moins que les noms mêmes à la place desquels ils sont mis.

Pour la première personne, au singulier, on en a trois, *je*, *moi* & *me*, qui présentent absolument la même idée, mais qu'on ne sauroit mettre l'un pour l'autre. Ce qui décide du choix, c'est la place que le Pronom doit occuper dans le discours.

Il faut *je*, s'il est régissant, & à la tête d'une phrase, ou principale ou incidente: *Je crois que je partirai demain*. Mais il ne se met qu'après le Verbe, soit dans une interrogation, *chanterai-je? chanté-je?* soit dans une exclamation, *où suis-je!* soit dans une parenthèse, *croyez-moi, vous dis-je*: soit enfin quand le Verbe est précédé d'*aussi*, *encore*, *peut-être*, *à peine*, & autres semblables, qui servent à marquer une conséquence de ce qui vient d'être dit. *Vous me flattez, aussi ne vous crois-je pas. Encore devrois-je, &c. Peut-être devrois-je, &c. À peine fus-je arrivé, &c.*

Il faut *moi*, premièrement, lorsqu'on le joint à *je* ou à *me*, par une espèce d'apposition: *moi, je vous tromperois? me soupçonner, moi votre ami?* En second lieu, toutes les fois qu'il suit le Verbe: *c'est moi, sauvez-moi*, Troisièmement, lorsqu'il tient par une conjonction à un autre nom: *Paul & moi, lui ou moi*. Enfin, lorsqu'il est précédé d'une particule exprimée: *siez-vous à moi, ou, sous entendue, parlez-moi*.

Il faut *me*, quand il est régi par le verbe, & il doit le précéder: *je vous prie de me suivre, ne me trompez pas*. Ce qui est si vrai, qu'en faisant deux phrases de suite, comme celle-ci, *écoutez-moi, & me croyez*; on dit *moi* dans la première, parce qu'il vient après le verbe; & *me* dans la seconde, parce qu'il va devant, Il n'y a qu'un cas où *me* doive être

mis après le verbe , mais seulement après le verbe employé dans une apostrophe ; & c'est quand il est suivi de la particule *en* , prise dans un sens pronominal : *parlez-m'en*. Encore cela n'est-il vrai que dans les propositions affirmatives ; car , dans les négatives , le pronom va toujours avant le verbe : *ne m'en parlez pas*.

Au reste , il n'en est pas tout-à-fait de même de la particule *y*. Car quoiqu'*en* se puisse mettre après le verbe , *parlez-m'en* , on ne dira pas , *menez-m'y* , comme on dit très-bien , *vous m'y menerez*. Pourquoi *m'y* après le verbe n'est-il pas d'usage ? Parce que cette désinence déplaît à l'oreille ; c'est se tourmenter à crédit que d'en chercher une autre raison.

Quant au pluriel , on dit toujours *nous* ; & il ne diffère en rien des autres substantifs , par rapport à la place qu'il doit occuper dans le discours , si ce n'est qu'étant régi par le verbe , il le précède : *nous nous flattons souvent*.

Pour la seconde personne , nous avons *tu* , *toi* , *te* , au singulier , & *vous* , au pluriel , dont la syntaxe est absolument la même que celle du pronom qui désigne la première personne. Remarquons seulement que *vous* , quoique pluriel , souvent ne s'adresse qu'à une seule personne , & alors n'a que la valeur d'un singulier.

A l'égard du genre , quoique ni *je* , ni *vous* , n'en marquent pas plus l'un que l'autre par eux-mêmes , ils ne laissent pas d'en régir l'un des deux , selon que c'est un homme ou une femme qui dit *je* , ou à qui l'on dit *vous*.

Pour la troisième personne , le masculin demande , *il* , *lui* ou *le* , au singulier ; *ils* , *eux* , *les* , ou *leur* ; au pluriel : & le féminin deman-

de , *elle* , *la* , ou *lui* , au singulier ; *elles* , *les* , ou *leur* , au pluriel. Il s'agit de *leur* , indéclinable , qu'il ne faut pas confondre avec *leur* adjectif , dont je parlerai plus bas.

Ici la syntaxe est encore la même pour *il* & *elle* , que pour *je* , si ce n'est que la fonction du pronom *elle* , ne se borne pas toujours à être régissant. Car il est souvent régi , soit par une particule , *sans elle* , *pour elle* ; soit par le verbe , dans les propositions négatives : *vous ne voyez qu'elle*. Par-tout ailleurs , *elle* se change en *la* , & précède le verbe : *vous la voyez*.

Quoique l'analogie de *lui* à *le* , soit celle de *moi* à *me* , cependant , au lieu que *moi* se change en *me* devant les verbes qui ont un régime particulé , *vous me prêterez ce volume* , on ne change point *lui* en pareil cas , & on dit *vous lui prêterez ce volume*.

Ajoutons qu'il n'y a que le régime particulé où *lui* appartienne indifféremment aux deux genres. *Parlez-lui* , peut aussi-bien s'entendre d'une femme que d'un homme. Hors du régime où la particule est sous-entendue , *lui* ne peut se prendre qu'au masculin.

On pourroit regarder *eux* comme le pluriel de *lui* : & véritablement l'analogie est parfaite , lorsqu'il est mis , ou avec *ils* par apposition , *eux* , *ils n'en feront rien* ; ou avec une particule exprimée , *on ne dit rien d'eux* , *je me fie à eux*. Mais hors delà , *eux* n'est point le pluriel de *lui*. Avec le verbe , il faut *les* , si c'est un régime simple , *je les vois* : & *leur* , si c'est un régime particulé , *donnez-leur*. Remarquons que ce dernier régime est le seul cas où l'on puisse employer *leur* , substantif.

Pour le pluriel *elles* , la syntaxe est la même que pour *eux*. Ainsi *leur* se dit également

pour à eux & à elles. Il précède toujours le verbe, *je leur donnerai*, si ce n'est dans une apostrophe, *donnez-leur*, quand la proposition est affirmative. Car, si elle est négative, il va devant: *ne leur donnez pas*.

Quand *le*, *la*, & *les* ne sont pas *articles*, mais pronom personnel, leur unique fonction est de faire le régime simple d'un verbe qu'ils précèdent toujours. On parlera d'un homme, *je le connois*: d'une maison de campagne, *je ne la connois pas*: de quelques volumes, *je les ai lus*.

Une grande différence, & la plus remarquable qu'il y ait entre les pronoms de la troisième personne & ceux des deux premières, c'est que ceux-ci ne peuvent jamais désigner que des personnes, au lieu que ceux-là servent à désigner & les personnes, & les choses. Cette différence influe particulièrement sur *elle*, *lui*, *eux* & *leur*. On dira indifféremment d'une femme & d'une prairie, *elle est belle*: mais *elle*, lorsqu'il est régi ou particulé, ne se dit point des choses inanimées non plus que *lui*, *eux*, ni *leur*. On y supplée par les pronoms *le*, *la*, *les*, ou par les particules *en* & *y*. A ces demandes, *est-ce là votre canne? sont-ce vos gants?* vous répondrez, *ce ne l'est pas, ce les sont*: & non, *ce n'est pas elle, ce sont eux*. Vous ne direz pas d'une maison, *je lui ajouterai un pavillon*; mais *j'y ajouterai un pavillon*. Vous direz d'un Poëte, *que pense-t-on de lui?* mais de ces vers il faudra dire, *qu'en pense-t-on*.

J'aurai quelque éclaircissement à donner là-dessus, en parlant de l'adjectif *son*: & cela me fait songer à ne point oublier ici le pronom (4) réciproque *soi*, qui appartient à la troisième

(4) J'aurai occasion d'en parler encore dans mes

personne, substantif de tout genre & seulement du nombre singulier.

Pour la syntaxe, il y a la même analogie de *soi* à *se*, que de *moi* à *me*: c'est-à-dire, que *soi* ne se met qu'après le verbe, ou après une particule, & *se* va toujours devant le verbe. *Quiconque n'aime que soi, ne se fait guere d'amis.*

Quand *soi* se dit des personnes, il ne va qu'avec des termes collectifs & indéfinis, comme *on*, *quiconque*, *chacun*, &c. Quand il se dit des choses, ce n'est jamais qu'à l'aide d'une particule: *la vertu est aimable de soi, porte sa récompense avec soi.* Et il faut que le nom auquel il se rapporte soit au singulier. Car, si c'est un pluriel, on ne peut plus dire *de soi*; mais il faut d'*eux-mêmes*, ou d'*elles-mêmes*, selon le genre de ce pluriel qui régit.

On, pronom indéfini, appartient encore à la troisième personne, & il est toujours régissant: de sorte qu'il se conforme à la syntaxe du pronom *je*, par rapport au verbe. *On dit, vient-on? Quoiqu'indéfini & collectif de sa nature, il ne laisse pas de se mettre quelquefois à la place d'une personne seule: on demande à vous parler.* Et, quoiqu'il n'appartienne proprement qu'à la troisième personne, il s'emploie quelquefois pour la première ou pour la seconde. Car à un homme que je n'aurai point vu depuis long-temps, & que je viens à rencontrer, je lui dirai, *il y a long-temps qu'on ne vous a vu*: & à un malade, *se porte-t-on mieux aujourd'hui?* Mais comme il n'y a que les circonstances qui puissent ainsi déterminer le sens, ces manières de parler ne peuvent guere sortir de la plus simple conversation.

Remarques sur Racine, Rem. LXXX, où ceci est plus détaillé.

Pour éviter un *hiatus*, ou pour rompre la mesure du vers dans la prose, il est très-permis d'écrire *l'on*; & c'est le seul de nos pronoms substantifs qui, par lui-même, & sans que cela change rien à sa nature, souffre quelquefois l'article. Je dis, le seul. Car si, dans cette jolie scène, où il est question des deux *Sofies*, *moi* est tant de fois accompagné de l'article, c'est afin de pouvoir lui donner un sens distributif, & qui distingue le *moi battant* d'avec le *moi battu*.

Avant que de quitter cette matière, il est à propos de nous remettre devant les yeux une remarque importante sur laquelle je n'ai fait que glisser, & dont l'utilité se fera encore mieux sentir lorsque j'en serai aux *participes*. C'est que souvent un verbe a deux régimes, dont l'un est simple, & l'autre particulé. Quand je dis, *payez le tribut à César*, ces derniers mots, *à César*, sont le régime particulé du verbe *payer*. Or, si nous mettons à la place de ces deux noms, *tribut* & *César*, deux pronoms, la phrase alors sera ainsi conçue, *payez-le lui*; & par conséquent la particule *à* sous-entendue devant *lui*: comme il faut la sous-entendre devant tout autre pronom employé pour second régime du verbe. *Vous me le direz*, *je vous le rendrai*; c'est-à-dire, *vous le direz à moi*, *je le rendrai à vous*.

Quelle raison, au reste, peut vouloir que dans ces deux phrases, *payez-le lui*, *je vous le rendrai*, les pronoms changent ainsi de place? A l'impératif, *payez-le lui*, le régime particulé n'arrive que le dernier, & dans les autres modes du verbe, c'est tout le contraire. Qui diroit, *payez-lui le*, ou *je le vous rendrai*, seroit barbare. Pourquoi cette différence? Tel

est le bon plaisir de l'usage, maître absolu des langues, qui toutes, outre l'essentiel, ont de l'arbitraire; mais arbitraire qui, du moment que l'usage s'est fixé, devient lui-même essentiel.

I I.

Je passe aux pronoms *adjectifs*, qui comprennent principalement ceux que l'on appelle *possessifs*, dont la fonction est de marquer à qui appartient la chose signifiée par leur substantif. Quand ils le précèdent, ils ne souffrent point d'articles; quand ils ne viennent qu'après, ils demandent l'article. Voilà donc deux especes de pronoms *possessifs*, & d'autant plus faciles à distinguer, que, comme on le verra tout-à-l'heure, ils n'ont point les mêmes terminaisons.

Pour le singulier de chaque personne, il y a trois pronoms de la première espece. Un masculin, *mon*, *ton*, *son*, & un (5) féminin, *ma*, *ta*, *sa* pour le singulier, avec un autre pour le pluriel, *mes*, *tes*, *ses*, commun aux deux genres.

Quand il s'agit de plusieurs personnes, il y a de même trois pronoms. Au singulier, *nôtre*, *vôtre*, *leur*. Au pluriel, *nos*, *vos*, *leurs*, & ces pronoms, tant au singulier qu'au pluriel, sont communs aux deux genres.

J'avertis qu'on retrouvera *nôtre*, *vôtre*, *leur* & *leurs*, au nombre de ces autres pronoms, qui demandent un article. Mais allons par or-

(5) On dit cependant, *mon ame*, *ton épée*, *son audace*, &c. En voici la raison :

Consule veritatem, reprehendet: refer ad aures, probabunt. Quæ e, cur? ita se dicent juvari. Voluptati autem aurium morigerari debet oratio. Cic. Orat. 48.